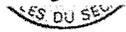




PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL

Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 17 mai 2017
No CAT-153
Secrétaire : [Signature]


14 septembre 2016

À la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 14 septembre 2016, à 19 h, dans la salle Lucien-Durocher, située au 430, rue Grace, à Lachute, formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Péloquin, préfet suppléant et maire de la ville de Lachute.

Sont présents :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Luc Grondin	Maire du village de Grenville
John Saywell	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Michel Boyer	Maire de la municipalité de Mille-Isles
André Jetté	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Marcel Harvey	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Renée-Claude L'Allier	Greffière et adjointe au directeur général
Josée Tardiff	Directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe

Est absent :

Scott Pearce	Préfet et maire du canton de Gore
--------------	-----------------------------------

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil, monsieur Carl Péloquin, déclare la séance ouverte.

16-09-358

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi de procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 13 juillet 2016
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 10 août 2016
4. Première période de questions
5. Évaluation
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel du coordonnateur du service de l'évaluation
6. Sécurité publique et transport
 - 6.1. Dépôt du rapport mensuel du préventionniste en sécurité incendie
 - 6.2. Adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil
7. Aménagement du territoire, urbanisme et environnement
 - 7.1. Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge : demande d'avis de conformité au schéma du règlement numéro RU-902-04-2016 modifiant le règlement de zonage aux fins notamment d'inclure comme usage additionnel dans la zone RT-05 une aire multiservices incluant le service de ravitaillement en carburant dans un bâtiment multiservices inclus dans un projet d'ensemble récréotouristique

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



- 7.2. Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge : demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro RU-905-01-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 7.3. Ville de Brownsburg-Chatham : demande d'attestation de conformité relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour des travaux de mise aux normes du barrage du lac Campbell (X0004896), sur le lot 4 234 472 du cadastre du Québec (CE16-011)
- 7.4. Réception d'une lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, attestant de la conformité du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, adopté le 14 octobre 2015, aux exigences de la Loi et en cohérence avec les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015
- 7.5. Semaine québécoise de réduction des déchets : invitation aux municipalités à participer, du 15 au 23 octobre 2016 en soulignant les actions et initiatives en terme de gestion des matières résiduelles (GMR)
- 7.6. Dépôt d'une lettre transmise le 7 septembre 2016 par le préfet de la MRC d'Argenteuil à l'Office national de l'Énergie (ONÉ) afin de demander la récusation des commissaires Jacques Gauthier et Lyne Mercier en tant que membres du comité d'audience de l'ONÉ pour le projet Énergie Est de Trans-Canada
- 7.7. Demande au gouvernement du Canada d'arrêter le processus d'évaluation du projet Oléoduc Énergie Est de Transcanada et d'enclencher sans délai une refonte majeure de l'Office national de l'énergie
- 7.8. Projet de loi 106 concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives: appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et opposition de la MRC d'Argenteuil au projet de loi dans sa forme actuelle
- 7.9. Transport Canada: appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le transport ferroviaire
- 7.10. Cours d'eau Sans nom à Mille-Isles : autorisation de signature des documents «Protocoles d'entente et quittance» entre la MRC d'Argenteuil, la municipalité de Mille-Isles et les 3 propriétaires concernés par les travaux
- 7.11. Cours d'eau Sans nom à Mille-Isles : octroi d'un contrat à un entrepreneur pour la réalisation de travaux d'urgence de sécurisation du cours d'eau, au niveau du 64, chemin Mille-Isles
8. Développement économique, emploi, décentralisation, main-d'oeuvre et ruralité
 - 8.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : transmission à la MRC d'Argenteuil du 2e et 3e versement de 449 310 \$ de l'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), pour 2015-2016
 - 8.2. Demande au gouvernement du Canada pour que les services d'une Société d'aide au développement des collectivités (SADC) soient offerts sur le territoire de la MRC d'Argenteuil
 - 8.3. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation : transmission de l'avenant au contrat de prêt conclu avec la MRC d'Argenteuil dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) : autorisation de signature
9. Développement social, culturel, communautaire, habitation et saines habitudes de vie
 - 9.1. Octrois d'aides financières dans le cadre des différents Fonds de la MRC (Développement culturel, GENS et Sport et activité physique)
 - 9.2. Société d'habitation du Québec : émission d'un document de réflexion intitulé «Vers une nouvelle approche d'intervention en habitation»
 - 9.3. Projet d'agriculture communautaire de la MRC d'Argenteuil : état de situation sur la distribution des denrées
 - 9.4. Dépôt du mémoire final de la MRC d'Argenteuil présenté au ministre de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de la consultation publique pour le renouvellement de la Politique culturelle du Québec
 - 9.5. Programmation des Journées de la culture et lancement de la page Facebook Culture Argenteuil, du 30 septembre au 2 octobre 2016

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



- 9.6. Résolution d'intention quant à un engagement financier de la MRC d'Argenteuil en vue de la signature d'une 5e entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, pour 2017
- 9.7. Résolution d'intention quant à l'adhésion financière de la MRC d'Argenteuil au programme de partenariat du Conseil des arts et des lettres (CALQ) pour la région des Laurentides, pour 2017
- 9.8. Motion de félicitations à l'égard de madame Isabelle Larouche, auteur jeunesse des Laurentides pour la création, avec des jeunes du camp de jour de Lachute, de l'album intitulé «La révolte des poissons»
10. Invitations, colloques, congrès, formations
 - 10.1. Centraide Laurentides : invitation au lancement de la campagne 2016, le 16 septembre 2016, dès 11:30
 - 10.2. Deuxième grande rencontre des élus municipaux préoccupés par la protection des sources d'eau potable, le 17 septembre 2016, à Drummondville
 - 10.3. Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) : invitation aux assises régionales pour la persévérance le 21 septembre 2016, dès 8:30, à la Place des citoyens, à Sainte-Adèle
 - 10.4. Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides : invitation à l'Assemblée générale annuelle, le 22 septembre 2016, à la gare de Piedmont
 - 10.5. Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil : invitation au cocktail dînatoire qui se tiendra le 23 septembre 2016, au Club de golf de Lachute, de 17:00 à 20:00, avec comme conférencier invité, monsieur Nicolas Duvernois, président fondateur de Pur Vodka
 - 10.6. Salon des aînés d'Argenteuil : invitation à participer à une journée consacrée aux services offerts aux aînés d'Argenteuil, le 24 septembre 2016, de 9 h à 16 h, à la Polyvalente Lavigne
 - 10.7. Club équestre d'Argenteuil : invitation à participer à la cérémonie d'ouverture officielle de La traversée d'Argenteuil, le 24 septembre 2016, 10h, au Parc de Carillon
 - 10.8. CO-LAB : invitation au dévoilement de la programmation, le 28 septembre 2016, de 16:30 à 19:00, à la vieille gare de Saint-Jérôme (COLAB : objectif de mise en valeur de la RouteVerte et du Parc linéaire le P'tit train du nord)
 - 10.9. Fédération québécoise des municipalités : participation du préfet suppléant de la MRC au 75e congrès annuel, du 29 septembre au 1er octobre 2016, à Québec
 - 10.10. Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEESL): invitation à participer à la Tournée des régions du Chantier de l'économie sociale intitulé «Pour un avenir durable dans les Laurentides», le 14 octobre 2016, avec monsieur Jean-Martin Aussant comme invité d'honneur
 - 10.11. Conférence Villes intelligentes 3e édition: inscription du directeur du Service de développement économique, à Montréal le 20 octobre 2016
 - 10.12. Association du personnel de soutien administratif du Québec inc. : inscription de la secrétaire administrative du service de l'administration de la MRC d'Argenteuil au 30e congrès annuel, à Victoriaville, les 21 et 22 octobre 2016
 - 10.13. 8e édition de la Conférence des utilisateurs JMAP: participation de messieurs Frédérick Jones, administrateur SIG et analyste sénior, et Stéphane Jourdain, administrateur réseau, à la Maison du Développement Durable de Montréal, les 17 et 18 octobre 2016
 - 10.14. Groupe relève pour personnes aphasiques/AVC Laurentides : invitation au souper-bénéfice le 22 octobre 2016, au club de golf Oasis, à Brownsburg-Chatham
 - 10.15. Conseil régional de développement social des Laurentides : invitation à la Journée du développement social des Laurentides, le 26 octobre 2016, à Val-Morin
 - 10.16. Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil et Coopérative Marché Découverte d'Argenteuil : invitation à un souper gastronomique conjoint, le samedi 19 novembre 2016, au sous-sol de l'église Ste-Anastasie, à Lachute
11. Administration, ressources humaines, finances et affaires municipales
 - 11.1. Adoption de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au 14 septembre 2016
 - 11.2. Dépôt de l'état des résultats de la MRC d'Argenteuil au 31 août 2016

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



- 11.3. Adoption du règlement numéro 90-16 concernant l'établissement de la quote-part relative au versement d'un montant de 130 000 \$ à des propriétaires affectés par des travaux dans le cours d'eau sans nom à Mille-Isles, à titre de réparation du préjudice causé par l'intervention de la MRC sur leur propriété
- 11.4. Embauche d'un technicien en loisir
- 11.5. Embauche d'une conseillère en aménagement du territoire
- 11.6. Démission de madame Lyne Constantineau à titre de commissaire au développement économique de la MRC
- 11.7. Autorisation d'entreprendre le processus de recrutement en vue de l'embauche d'un(e) nouveau(ille) commissaire au développement économique
- 11.8. Avis de motion en vue de modifier le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Argenteuil
- 11.9. Arénas supralocaux : adoption des nouvelles tarifications pour la saison 2016-2017
- 11.10. Avis de motion en vue de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC et d'un règlement concernant les taux et les quotes-parts aux municipalités locales
- 11.11. Aménagement de nouveaux espaces de travail à la gare historique de la MRC
12. Divers
13. Seconde période de questions
14. Clôture ou ajournement de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller John Saywell, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- APPROBATION ET SUIVI DE PROCÈS-VERBAUX

16-09-359

3.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 13 JUILLET 2016

Proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 13 juillet 2016, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2- DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 10 AOÛT 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 10 août 2016 est déposé séance tenante, pour approbation lors de la séance ordinaire du 12 octobre prochain.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Intervention d'un représentant du Comité Action-Environnement Basses Laurentides portant sur le dossier des oléoducs. Il dépose le mémoire produit par le personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau de la Commission scolaire des Trois-Lacs intitulé *Vulnérabilité des stations de purification de l'eau de la région métropolitaine de Montréal et risques pour la population en cas de contamination de l'eau par les hydrocarbures*. Il demande la collaboration de la MRC d'Argenteuil afin de faciliter leurs opérations, notamment par le prêt de locaux pour la tenue de rencontres d'informations pour les citoyens. Le directeur général et secrétaire-trésorier lui demande

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



d'adresser une demande écrite à cet effet, dans laquelle seront précisés les besoins du Comité, en terme de logistique, fréquence des rencontres, etc.

- b) Intervention d'un deuxième représentant du Comité Action-Environnement Basses Laurentides, visant à féliciter la MRC d'Argenteuil pour ses prises de position claires, fermes et courageuses en regard de la problématique du projet d'oléoduc de TransCanada Énergie Est.
- c) Question d'un citoyen portant sur le point 7.6 de l'ordre du jour (Transmission d'une lettre de la MRC à l'Office national de l'Énergie (ONÉ) – projet Énergie Est de Trans-Canada). Le préfet suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier rappellent que la position de la MRC d'Argenteuil est claire et constante depuis 2014 et que la MRC travaille en lien avec d'autres MRC. La MRC d'Argenteuil a adopté de nombreuses résolutions, lesquelles sont publiques et accessibles sur le site internet, afin d'exprimer son opposition au projet, en raison notamment des risques pour les cours d'eau, les zones agricoles, la sécurité civile, les eaux souterraines, la santé publique, etc.
- d) Le maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pose une question relativement au point 9.1 de l'ordre du jour. Il veut savoir si la demande d'aide financière soumise pour les activités d'un club de soccer local, sera traitée aujourd'hui. Le directeur général et secrétaire-trésorier indique que la demande est reportée à la séance d'octobre 2016.

5- ÉVALUATION

5.1- RAPPORT DU COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'ÉVALUATION

Dépôt du rapport d'activités du service d'évaluation pour le mois d'août 2016, préparé par monsieur Sylvain Cyr, coordonnateur du service d'évaluation de la MRC d'Argenteuil.

6- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET TRANSPORT

6.1- DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Dépôt du rapport d'activités pour le mois d'août 2016, préparé par monsieur Sébastien Beauchamp, technicien en prévention des incendies de la MRC d'Argenteuil.

6.2- ADOPTION DU SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil tenue le 9 mars 2016, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 16-03-080 afin d'adopter le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Loi sur la Sécurité incendie, la MRC a tenu une consultation publique le 23 mars 2016 et a ensuite soumis le document au Ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que dans une lettre transmise à la MRC d'Argenteuil le 22 juillet 2016, le ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, a fait parvenir à la MRC d'Argenteuil l'attestation de conformité de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie, en conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 23 de la Loi sur la Sécurité incendie, le conseil de la MRC d'Argenteuil doit, après avoir reçu l'attestation de conformité, adopter sans modification son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

16-09-360

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 24 de la Loi sur la Sécurité incendie, un avis indiquant la date d'entrée en vigueur du schéma révisé doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de l'autorité régionale;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil fixe au 1er octobre 2016, la date d'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;
2. QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur la Sécurité incendie, la MRC d'Argenteuil fasse paraître un avis public dans les journaux locaux indiquant que la date d'entrée en vigueur dudit schéma révisé est fixée au 1er octobre 2016;
3. QUE copie certifiée conforme du schéma révisé ainsi qu'un résumé de celui-ci soient transmis au Ministre de la Sécurité publique, aux municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil, ainsi qu'aux MRC limitrophes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-09-361

7.1- MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE : CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO RU-902-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RU-902-01-2015 AUX FINS D'INCLURE COMME USAGE ADDITIONNEL DANS LA ZONE RT-05 UNE AIRE MULTISERVICES INCLUANT LE SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT DANS UN BÂTIMENT MULTISERVICES INCLUS DANS UN PROJET D'ENSEMBLE RÉCRÉOTOURISTIQUE; D'EXIGER QUE TOUTS LES USAGES INCLUANT LES USAGES ADDITIONNELS DES CLASSES D'USAGE « RÉCRÉATION EXTENSIVE (R2) » ET « RÉCRÉATION AQUATIQUE (E3) » SOIENT ASSUJETTIS À UN RÈGLEMENT SUR LES PIIA SPÉCIFIQUES AU SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (schéma) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2016, le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RU-902-04-2016 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure comme usage additionnel dans la zone RT-05 une aire multiservices incluant le service de ravitaillement en carburant dans un bâtiment multiservices inclus dans un projet d'ensemble récréotouristique; d'exiger que tous les usages incluant les usages additionnels des classes d'usage «récréation extensive (R2)» et «récréation aquatique (E3)» soient assujettis à un règlement sur les PIIA spécifiques au secteur récréotouristique;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro RU-902-04-2016 a été transmis à la MRC d'Argenteuil le 15 août 2016, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de sa transmission, approuver tout règlement modifiant un règlement d'urbanisme, si le règlement de modification est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que les recommandations transmises au conseil de la MRC indiquent que le règlement de modification numéro RU-902-04-2016 de la municipalité de Grenville-sur-la-

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



Rouge est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a indiqué dans sa résolution numéro 2016-08-221 que le retrait des dispositions visées par les signataires d'une demande de participation à un référendum a permis l'adoption du règlement numéro RU-902-04-2016 qui inclut dorénavant les dispositions résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'une contestation, attestant ainsi que toute disposition susceptible d'approbation référendaire est réputée avoir été approuvée par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Parent, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil approuve le règlement numéro RU-902-04-2016 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure comme usage additionnel dans la zone RT-05 une aire multiservices incluant le service de ravitaillement en carburant dans un bâtiment multiservices inclus dans un projet d'ensemble récréotouristique; d'exiger que tous les usages incluant les usages additionnels des classes d'usage «récréation extensive (R2)» et «récréation aquatique (E3)» soient assujettis à un règlement sur les PIIA spécifiques au secteur récréotouristique, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil et aux dispositions du document complémentaire;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à émettre, pour le règlement numéro RU-902-04-2016, le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
3. QUE ledit règlement numéro RU-902-04-2016 de la municipalité Grenville-sur-la-Rouge entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Jean-François Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

16-09-362

7.2- MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE : CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO RU-905-01-2016 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (schéma) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2016, le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro RU-905-01-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le règlement numéro RU-905-01-2016 a été transmis à la MRC d'Argenteuil le 10 août 2016, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de sa transmission, approuver tout règlement modifiant un règlement d'urbanisme, si le règlement de modification est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement initial sur les PIIA est une première étape louable et répond en partie aux dispositions des articles 92, 94 et 97 du document complémentaire du schéma;

CONSIDÉRANT que les recommandations transmises au conseil de la MRC indiquent que le règlement de modification numéro RU-905-01-2016 de la municipalité du village de Grenville est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Parent et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil approuve le règlement numéro RU-905-01-2016 de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil et aux dispositions du document complémentaire;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à émettre, pour le règlement numéro RU-905-01-2016, le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
3. QUE ledit règlement numéro RU-905-01-2016 de la municipalité Grenville-sur-la-Rouge entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
4. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil demande à la municipalité de modifier à brève échéance son règlement numéro RU-905-01-2016 afin d'y ajouter les éléments exigés en vertu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Jean-François Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

16-09-363

7.3- VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM : ATTESTATION DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC CAMPBELL (X0004896), SUR LE LOT 4 234 472 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CE16-011)

CONSIDÉRANT que le 30 août 2016, la MRC d'Argenteuil a reçu une demande de la part de la firme CIMA+, mandataire au dossier, afin d'obtenir une attestation de conformité relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour des travaux de mise aux normes du barrage du lac Campbell (X0004896), sur le lot 4 234 472 du cadastre du Québec (CE16-011);

CONSIDÉRANT que le barrage est situé sur un cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que d'après les documents déposés par la firme CIMA+, des mesures d'atténuation seront mises en place lors des travaux, incluant des mesures de protection des rives et du littoral;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a adopté une Politique et procédures relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Argenteuil, (résolution numéro 13-08-299) et un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau (règlement numéro 82-15);

CONSIDÉRANT que l'article 3 du règlement numéro 82-15 stipule que «toute intervention par une personne qui affecte ou est susceptible d'affecter l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, dont notamment des travaux d'aménagement ou d'entretien, est formellement prohibée, à moins que cette intervention a fait l'objet d'un certificat ou d'un permis délivré par une autre autorité compétente»;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux de mise aux normes du barrage, tels que décrits dans les documents déposés par le mandataire au dossier, ne contreviennent pas au règlement régional numéro 82-15 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, dans la mesure où le propriétaire de l'ouvrage de retenue obtient un certificat ou un permis délivré par une autre autorité compétente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil atteste de la conformité à la réglementation régionale applicable, pour des travaux de mise aux normes du barrage du lac Campbell (X0004896), sur le lot 4 234 472 du cadastre du Québec dans la ville de Brownsburg-Chatham, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (CE16-011);
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre une attestation de conformité conditionnelle à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Jean-Stéphane Malo, ingénieur, Cima+
Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier, ville de Brownsburg-Chatham

7.4- RÉCEPTION D'UNE LETTRE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ATTESTANT DE LA CONFORMITÉ DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC, ADOPTÉ LE 14 OCTOBRE 2015, AUX EXIGENCES DE LA LOI ET EN COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SON PLAN D'ACTION 2011-2015

L'attestation de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil fut signifiée à la MRC, le 24 août 2016, par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



7.5- SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS : INVITATION AUX MUNICIPALITÉS À PARTICIPER, DU 15 AU 23 OCTOBRE 2016 EN SOULIGNANT LES ACTIONS ET INITIATIVES EN TERME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

Dans un courriel transmis à la MRC d'Argenteuil le 30 août 2016, l'équipe de la Semaine québécoise de réduction des déchets invite les municipalités à souligner les actions et initiatives en terme de gestion des matières résiduelles (GMR) et surtout de réduction à la source! L'événement se tiendra du 15 au 23 octobre 2016 sous le thème *Réduire et Réutiliser, c'est agir!*

7.6- DÉPÔT D'UNE LETTRE TRANSMISE LE 7 SEPTEMBRE 2016 PAR LE PRÉFET DE LA MRC D'ARGENTEUIL À L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (ONÉ) AFIN DE DEMANDER LA RÉCUSATION DES COMMISSAIRES JACQUES GAUTHIER ET LYNE MERCIER EN TANT QUE MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIENCE DE L'ONÉ POUR LE PROJET ÉNERGIE EST DE TRANS-CANADA

Cette lettre signée par le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, fut transmise le 7 septembre 2016 à madame Sheri Young, secrétaire de l'Office nationale de l'Énergie.

16-09-364

7.7- DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA D'ARRÊTER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA ET D'ENCLANCHER SANS DÉLAI UNE REFONTE MAJEURE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2015, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 15-11-447 afin de demander à l'Office national de l'énergie (ONÉ) de ne pas émettre l'ordonnance d'audiences pour le projet Énergie Est de TransCanada, tant et aussi longtemps que les méthodes de traverses des rivières et cours d'eau ne sont pas connues;

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 18 janvier 2016, l'ONÉ informait la MRC d'Argenteuil qu'il prendrait en compte toutes les considérations pertinentes, y compris celles relatives aux méthodes de traverse des cours d'eau, avant de déterminer si la demande était complète;

CONSIDÉRANT que le Rapport 2 du 26 janvier 2016 intitulé *La surveillances des pipelines de compétence fédérale*, résultant de l'audit mené par le Bureau du Vérificateur général du Canada durant l'automne 2015, indique que la commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada s'est penchée sur le travail effectué par l'ONÉ et a notamment formulé les constats suivants:

- L'ONÉ n'a pas toujours fait un suivi adéquat de la mise en oeuvre des conditions d'approbation des projets de pipelines,
- L'ONÉ a pris des mesures pour améliorer le suivi des écarts de conformité aux exigences réglementaires, mais des lacunes persistent,
- Les systèmes de gestion de l'information de l'ONÉ pour surveiller la conformité des compagnies n'étaient pas adéquats,
- L'ONÉ a amélioré l'accès du public à l'information sur la conformité des compagnies aux exigences réglementaires, mais pas aux conditions d'approbation,
- L'ONÉ pourrait consolider ses activités d'évaluation des risques dans son plan de gestion des urgences,
- L'ONÉ a amélioré son processus d'examen des manuels des mesures d'urgence, mais il manquait des éléments dans le tiers des manuels,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



- L'ONÉ connaît des problèmes de recrutement et de maintien en poste du personnel clé, alors qu'il doit pouvoir compter sur une expertise particulière pour approuver les projets de pipelines et vérifier si les pipelines sont aménagés et exploités en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 février 2016, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 16-02-051, afin de demander au gouvernement du Canada d'exiger de l'ONÉ qu'il applique sans tarder les recommandations formulées par le Rapport 2 de ladite commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, de réévaluer le mandat de l'Office afin qu'il s'assure que les projets d'oléoducs soient analysés de façon indépendante, en toute transparence, et qu'ils soient assujettis aux exigences les plus élevées en matière d'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT que tant que les recommandations de la commissaire ne seront pas appliquées par l'ONÉ, la MRC d'Argenteuil doute fortement de sa capacité à remplir son mandat de réglementation des pipelines;

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 30 mars 2016, en réponse à la résolution numéro 16-02-051, l'Honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles du Canada, informait le conseil de la MRC que le Très Honorable Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau, lui avait confié le mandat de «moderniser l'Office national de l'énergie, et veiller à ce que sa composition reflète les perspectives régionales et qu'il jouisse d'une expertise suffisante dans certains domaines, comme les sciences de l'environnement, le développement des collectivités et le savoir traditionnel des Autochtones.»;

CONSIDÉRANT que le 16 juin 2016, l'ONÉ a jugé les demandes de TransCanada Énergie Est suffisamment complètes à des fins d'évaluation et d'audience publique, lançant ainsi un processus d'examen de 21 mois;

CONSIDÉRANT que l'ONÉ est tenu de présenter un rapport au ministre des Ressources naturelles du Canada, recommandant l'approbation ou le rejet du projet, rapport attendu au plus tard le 16 mars 2018;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2016, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 16-07-295, afin de signifier sa vive amertume et décrier la décision de l'ONÉ d'enclencher prématurément un processus d'audiences publiques pour le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada et, du même souffle, demandait au gouvernement du Canada d'intervenir et d'obliger l'ONÉ à suspendre le processus d'audiences pour ledit projet, tant et aussi longtemps que les méthodes de traverses des rivières et cours d'eau ne seront pas connues;

CONSIDÉRANT que le 8 août 2016, le comité d'audience de l'Office entamait une série de séances dans les collectivités afin de définir les grands enjeux interpellant les intervenants;

CONSIDÉRANT qu'une de ces séances devait se tenir à Montréal dans la semaine du 29 août 2016 et qu'elles ont été suspendues à la suite d'incidents survenus dans la salle d'audience ayant ainsi perturbé le début des travaux du comité d'audience;

CONSIDÉRANT que le 23 août dernier, l'ONÉ demandait à l'ensemble des intervenants inscrits aux présentes audiences de formuler leurs commentaires avant le 7 septembre 2016 relativement à des requêtes de récusation visant monsieur Jacques Gauthier et madame Lyne Mercier en tant que membres du comité d'audience de l'ONÉ, étant donné qu'ils avaient participé à une rencontre en janvier 2016 à Montréal avec monsieur Jean Charest, un consultant mandaté par TransCanada;

CONSIDÉRANT que ce faisant, la MRC d'Argenteuil a transmis une lettre de commentaires à la secrétaire de l'ONÉ datée du 7 septembre 2016, demandant la récusation de ces deux membres, car elle considère que les agissements relatés sont totalement inacceptables de la part des commissaires membres de l'ONÉ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que le 9 septembre dernier, à la suite des commentaires reçus, les deux membres visés, ainsi que le troisième membre du comité d'audience de l'ONÉ du projet Oléoduc Énergie Est, monsieur Roland Georges, se sont récusés;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil considère que tous ces éléments ont pour effet de miner la crédibilité ainsi que d'ébranler la confiance de la population envers l'ONÉ en plus d'entacher grandement son obligation d'impartialité et d'indépendance;

CONSIDÉRANT que l'ONÉ est un organisme fédéral indépendant mis sur pied en 1959 en vertu d'une loi du Parlement du Canada, afin de réglementer les aspects internationaux et interprovinciaux des industries du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité;

CONSIDÉRANT que la raison d'être de l'ONÉ est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques, dans le cadre du mandat que lui a confié le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'ONÉ a un pouvoir quasi judiciaire et possède les mêmes droits et privilèges qu'une cour supérieure;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil est d'avis que les agissements des membres de l'ONÉ dans le dossier Oléoduc Énergie Est de TransCanada ne correspondent pas au mandat que le Parlement du Canada a confié à l'ONÉ car la population s'attend à ce que ce tribunal soit impartial et intègre;

CONSIDÉRANT qu'une simple modernisation de l'ONÉ, telle que préconisée par le ministre Jim Carr, n'est pas la solution au problème structurel majeur que vit cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil demande au gouvernement du Canada d'arrêter sans délai le processus d'évaluation du projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada par l'Office national de l'énergie;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil demande au gouvernement du Canada d'enclencher sans délai les procédures législatives requises afin d'effectuer une refonte majeure de l'Office et de s'assurer que les projets d'oléoducs soient analysés de façon impartiale, indépendante, en toute transparence, et qu'ils soient assujettis aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité et d'acceptabilité sociale;
3. QUE le conseil de la MRC signifie au gouvernement du Canada qu'elle ne participera pas aux audiences de l'ONÉ sur le projet Oléoduc Énergie Est si elles se poursuivent dans sa forme actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Le Très Honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
L'Honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles du Canada
Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec
Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux changements climatiques
Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides
Monsieur Yves Saint-Denis, député provincial d'Argenteuil
Monsieur Stéphane Lauzon, député fédéral d'Argenteuil-La-Petite-Nation
Monsieur Louis Bergeron, vice-président, Oléoduc Énergie Est, TransCanada
Madame Sheri Young, secrétaire, Office national de l'énergie

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



Les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil
Monsieur Denis Coderre, président, Communauté métropolitaine de Montréal
Monsieur Jean A. Lalonde, préfet, MRC Vaudreuil-Soulanges
Madame Sonia Paulus, préfète, MRC Deux-Montagnes
Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, MRC Les Moulins
Monsieur Jean Bouchard, maire, ville de Mirabel
Monsieur Paul Larocque, préfet, MRC Thérèse-De-Blainville
Monsieur Marc Demers, maire, ville de Laval
Monsieur Guillaume Tremblay, maire, ville de Mascouche
Monsieur Guy Charbonneau, maire, ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Richard Lehoux, président, Fédération québécoise des municipalités
Monsieur Bernard Sévigny, président, Union des municipalités du Québec
Monsieur Bruno Laroche, président, Table des préfets des Laurentides
Monsieur Xavier-Antoine Lalande, président, Agence de bassin versant de la rivière du Nord
Monsieur Philippe Roy, président, Conseil régional en environnement des Laurentides
Madame Marie-Josée Gouin, présidente, Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

16-09-365

7.8- PROJET DE LOI 106 CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES: APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET OPPOSITION DE LA MRC D'ARGENTEUIL AU PROJET DE LOI DANS SA FORME ACTUELLE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a présenté un projet de loi numéro 106 intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la résolution numéro 16-09-238 s'opposant au développement de l'industrie des hydrocarbures sur son territoire;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 août 2016, le conseil de la MRC Vaudreuil-Soulanges a adopté la résolution numéro 16-08-17-08, afin notamment de demander au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, de suspendre le processus d'adoption du projet de loi 106 et de mettre sur pied une consultation sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que lors des audiences publiques tenues sur ce projet de loi tenues le 17 août 2016, la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et l'Union des municipalités du Québec ont déposé des mémoires;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil s'est doté d'une *Planification stratégique 2013-2017* qui vise notamment à positionner la MRC comme chef de file pour l'aménagement durable du territoire et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'une des principales orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil vise à protéger et valoriser le territoire agricole et ses activités dans un contexte de développement durable des communautés rurales et à garantir la pérennité de la vocation agricole de ces milieux;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole adopté en septembre 2011, les élus et les acteurs du milieu agricole ont convenu ensemble que la zone agricole est un patrimoine collectif à protéger et que l'agriculture est un levier de développement économique et social au niveau régional;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que les terres agricoles du territoire doivent en conséquence conserver leur vocation et utilisation première, la production agricole, tout en étant protégées des risques élevés de conflits découlant des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que les activités énoncées à la *Loi sur les hydrocarbures* constituent un risque potentiellement élevé de conflit avec l'essence même des valeurs et orientations stratégiques préconisées par la MRC d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT que les droits détenus par les exploitants autorisés auront préséance sur les droits des propriétaires fonciers, non seulement en ce qui a trait au droit d'entrer sur les propriétés, mais également relativement au droit d'expropriation consenti;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Harvey, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil est en accord avec l'ensemble des revendications du milieu municipal face au projet de loi numéro 106, clairement exprimées dans le mémoire de la Fédération québécoise des municipalités, présenté en commission parlementaire le 17 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Richard Lehoux, président, Fédération québécoise des municipalités

16-09-366

7.9- TRANSPORT CANADA: APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE TRANSPORT FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT que le rapport du Bureau de la sécurité des transports (BST) d'août 2014 (R13D0054) confirme que la catastrophe ferroviaire du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic est la résultante de plusieurs manquements et négligences de la compagnie MMA, associés à un suivi non rigoureux de Transport Canada relativement à l'application de sa politique de gestion de la sécurité ferroviaire au Canada;

CONSIDÉRANT que la déréglementation du transport ferroviaire (des années 1990) a conduit plusieurs petites compagnies ferroviaires à l'autorégulation de leur système de gestion de la sécurité et au relâchement quasi généralisé de l'entretien préventif de leurs voies ferrées;

CONSIDÉRANT que les seules restrictions émises par Transports Canada à l'égard des compagnies de chemins de fer opérant au Canada se résument majoritairement par de simples avis de réduction de vitesse de leurs trains et non par une obligation d'entretien et de réparation immédiate de leurs voies ferrées fragilisées;

CONSIDÉRANT que le rapport du laboratoire d'ingénierie du BST (LP188/2013) identifie que des défauts d'entretien de la géométrie de la voie au centre-ville de Lac-Mégantic sur les lieux mêmes du déraillement seraient potentiellement l'un des trois facteurs ayant contribué au déraillement du train de la MMA, le 6 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur du Canada, dans son rapport 2013, chapitre 7, p. 29, affirme que la méthode d'inspection ferroviaire utilisée par Transport Canada depuis le début des années 1990 est désuète du fait que le milieu ferroviaire a beaucoup changé depuis 1994 (privatisation, déréglementation, etc.);

CONSIDÉRANT que de nouvelles données du BST, rendues publiques par le Globe and Mail le 29 mai 2016, exposent que le nombre de trains ou de wagons partis à la dérive a augmenté de 2014 à 2015 au Canada;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que, sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, le chemin de fer traverse les secteurs urbains et habités de Pointe-au-Chêne et de Calumet dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, le secteur de Saint-Philippe-Est dans la ville de Brownsburg-Chatham et le centre-ville de la ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités, tenue le 26 septembre 2015, a adopté la résolution numéro AGA-2015-09-26/14 demandant à Transports Canada d'intervenir dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance tenue les 2 et 3 juin 2016, le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution numéro CA-2016-06-02/15, afin:

- d'exiger de Transports Canada le resserrement de sa politique de gestion de la sécurité ferroviaire, en ajoutant à sa réglementation actuelle de nouvelles exigences et obligations en matière de surveillance des trains en attente, d'entretien préventif et de réparations immédiates des voies ferrées présentant des anomalies et des niveaux d'usure potentiellement dangereux, et ce, à l'endroit des diverses compagnies de chemins de fer, particulièrement celles transportant des produits dangereux sur les voies ferrées traversant ou desservant le Canada;
- d'exiger que le non-respect de ces nouvelles exigences et obligations en matière de surveillance des trains en attente, d'entretien préventif et de réparations immédiates de la voie ferrée mène à la révocation temporaire du permis d'exploitation des compagnies fautives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Grondin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Parent et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil appuie sans réserve la Fédération québécoise des municipalités concernant les demandes exprimées dans sa résolution numéro CA-2016-06-02/15, soit:

- d'exiger de Transports Canada le resserrement de sa politique de gestion de la sécurité ferroviaire, en ajoutant à sa réglementation actuelle de nouvelles exigences et obligations en matière de surveillance des trains en attente, d'entretien préventif et de réparations immédiates des voies ferrées présentant des anomalies et des niveaux d'usure potentiellement dangereux, et ce, à l'endroit des diverses compagnies de chemins de fer, particulièrement celles transportant des produits dangereux sur les voies ferrées traversant ou desservant le Canada;
- d'exiger que le non-respect de ces nouvelles exigences et obligations en matière de surveillance des trains en attente, d'entretien préventif et de réparations immédiates de la voie ferrée mène à la révocation temporaire du permis d'exploitation des compagnies fautives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Richard Lehoux, président, Fédération québécoise des municipalités
L'honorable Marc Garneau, ministre des Transports du Canada

16-09-367

7.10- COURS D'EAU SANS NOM À MILLE-ISLES : AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS « PROTOCOLES D'ENTENTE ET QUITTANCE » ENTRE LA MRC D'ARGENTEUIL, LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES ET LES 3 PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les Compétences municipales, les MRC ont compétence en matière de gestion des cours d'eau et qu'à cet égard, elles peuvent décréter la réalisation des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2015, la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 15-11-448 par laquelle elle décrète la réalisation de travaux dans une portion du cours d'eau Sans nom situé dans la municipalité de Mille-Isles;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil et la municipalité de Mille-Isles ont rencontré les propriétaires concernés par ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette consultation, il fut convenu de la nature des travaux à effectuer de manière à réduire autant que possible les coûts desdits travaux, qui seront dans un premier temps, défrayés par la municipalité de Mille-Isles et ensuite refacturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet et afin de prévenir toute ambiguïté, la MRC d'Argenteuil, la municipalité de Mille-Isles et les citoyens concernés ont convenu de signer un document intitulé *Protocole d'entente et quittance*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Grondin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, le document « Protocole d'entente et quittance » entre la MRC d'Argenteuil, la municipalité de Mille-Isles et chacun des 3 propriétaires concernés par les travaux dans le cours d'eau Sans nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, municipalité de Mille-Isles

16-09-368

7.11- COURS D'EAU SANS NOM À MILLE-ISLES : OCTROI D'UN CONTRAT À UN ENTREPRENEUR POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE DE SÉCURISATION DU COURS D'EAU, AU NIVEAU DU 64, CHEMIN MILLE-ISLES

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 juin 2016, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 16-06-249, pour l'achat de ponceaux, ainsi que la résolution numéro 16-06-250, visant à octroyer un contrat à la firme Excavations Mario Pagé inc., pour la réalisation de travaux et le changement de ponceaux dans le cours d'eau Sans nom à Mille-Isles, au niveau des adresses civiles suivantes: 54, 58 et 60, chemin Mille-Isles à Mille-Isles;

CONSIDÉRANT que l'exécution desdits travaux a débuté le 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil prévoyait également réaliser au cours de l'automne 2016, des travaux de plus grande envergure dans le cours d'eau Sans nom au niveau du 64, chemin Mille-Isles;

CONSIDÉRANT que l'exécution de ces travaux d'envergure est repoussée au printemps ou à l'été 2017, notamment en raison du fait que les soumissions reçues dans le cadre du processus d'appel d'offres sur invitation, excédaient cent mille dollars (100 000\$);

CONSIDÉRANT qu'en raison du report de ces travaux d'aménagement du cours d'eau et de reprofilage des pentes, il est nécessaire pour la MRC d'Argenteuil, par souci de sécurité et afin de ne pas compromettre les travaux présentement en cours en aval du cours d'eau, de faire effectuer des travaux d'urgence de sécurisation des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Parent, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



QUE la MRC d'Argenteuil confie un mandat à l'entreprise Mario Pagé Excavations inc., pour un montant n'excédant pas 25 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux urgents de sécurisation du site dans le cours d'eau Sans nom, au niveau du 64 chemin Mille-Isles à Mille-Isles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, municipalité de Mille-Isles

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, DÉCENTRALISATION, MAIN-D'OEUVRE ET RURALITÉ

8.1- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE : TRANSMISSION À LA MRC D'ARGENTEUIL DU 2E ET 3E VERSEMENT DE 449 310 \$ DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Dans une lettre transmise à la MRC d'Argenteuil le 8 août 2016, la directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, madame Claudette Larouche, confirme le versement d'une somme de 449 310 \$, à la MRC représentant le 2^e et 3^e versement de l'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2015-2016.

16-09-369

8.2- DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA QUE LES SERVICES D'UNE SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) SOIENT OFFERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) sont des organismes à but non lucratif appuyés financièrement par le gouvernement du Canada (Développement économique Canada) depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT que la mission des SADC est de favoriser et d'accroître, par leurs initiatives et implications, le mieux-être et la richesse sociale et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT que les SADC disposent d'une gamme de services touchant le financement d'entreprises, le service-conseil, le mentorat d'affaires, l'accompagnement en développement durable et la participation financière aux projets de développement local;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve trois SADC dans la région administrative des Laurentides, à savoir : le SADC d'Antoine-Labelle, le SADC des Laurentides et le SADC des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT que les territoires des MRC d'Argenteuil, Rivière-du-Nord, Mirabel, Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, des Moulins et de la ville de Laval, ne bénéficient pas pour leur territoire respectif d'un SADC, ces territoires étant plutôt regroupés au sein d'un autre centre d'aide aux entreprises connu sous le nom de Centre d'aide aux entreprises (CAE) Rive-Nord dont la mission s'apparente à celle des SADC;

CONSIDÉRANT que bien que la mission et les programmes des CAE soient similaires à ceux des SADC, force est de constater que les SADC, qui oeuvrent davantage en milieu rural ou semi-rural, disposent d'enveloppes budgétaires supplémentaires annuelles variant entre 75 000 \$ et 80 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil est une MRC semi-rurale très peu densifiée qui compte une population permanente de 33 000 habitants, répartis sur un vaste territoire de 1339 km²;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil est reconnue à bien des égards par le

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



gouvernement du Québec comme étant une MRC défavorisée sur le plan socioéconomique, sociosanitaire et sociodémographique ce qui est bien loin d'être le cas pour les autres territoires desservis par le CAE Rive-Nord, à l'exception peut-être de la ville de Saint-Jérôme, dans la MRC de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la réalité d'Argenteuil, avec ses indices de dévitalisation et de pauvreté élevés, s'apparente davantage à ceux des MRC des Pays-d'en-Haut, Laurentides et Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que, le centre d'aide aux entreprises (CAE) Rive-Nord est un organisme de développement économique, financé par le Programme de Développement des Collectivités (PDC) du gouvernement du Canada qui n'a pas les mêmes facilités financières et qui ne peut offrir les mêmes services qu'une Société d'aide au développement des collectivités (SADC);

CONSIDÉRANT que le CAE Rive-Nord a formulé une demande formelle auprès des instances gouvernementales fédérales pour devenir une SADC;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du PDC sera révisé au cours des trois prochaines années afin de mieux répondre aux besoins des collectivités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Jetté, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil appuie sans réserve le Centre d'aide aux entreprises (CAE) Rive-Nord dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada et ses agences afin qu'il devienne une Société d'aide au développement des collectivités (SADC) et ainsi permettre à la MRC d'Argenteuil, en raison de son statut de MRC dévitalisée, de bénéficier des mêmes enveloppes que celles dédiées aux SADC des territoires d'Antoine-Labelle, les Laurentides et Pays-d'en-Haut et ainsi contribuer à créer davantage de richesse économique et sociale dans une MRC dont les indices de défavorisation sont élevés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Stéphane Lauzon, député fédéral d'Argenteuil - La Petite-Nation
Madame Renée Courchesne, directrice générale, Centre d'aide aux entreprises (CAE) Rive-Nord
Monsieur Pierre-Marc Mongeau, vice-président opérations, Développement économique Canada
Monsieur Jean-Philippe Brassard, directeur régional Grand-Montréal, CAE
Madame Nancie Villeneuve, directrice régionale Outaouais, CAE
Madame Hélène Deslauriers, directrice générale, Réseau des SADC et CAE
Monsieur Dany Brassard, directeur du Service de développement économique de la MRC d'Argenteuil

16-09-370

8.3- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION : TRANSMISSION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le 10 septembre 1998, le Gouvernement du Québec et le CLD d'Argenteuil ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT que ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti au CLD par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que le remboursement du FLI a déjà fait l'objet de plusieurs reports, en 2004, en 2009, en 2011 et en 2014, lesquels ont été confirmés dans des avenants au contrat de prêt;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2014, le Gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du chapitre 8 des lois de 2015 (projet de loi 28), la MRC assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD d'Argenteuil avec le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que dans le *Discours sur le budget 2016-2017*, le Ministre des Finances du Québec a confirmé la prolongation des prêts aux FLI jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que, le 29 décembre 2015, le directeur régional des Laurentides par intérim du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, monsieur Éric Lescarbeault, confirmait à la MRC qu'elle pouvait poursuivre les investissements dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le 15 août 2016, le directeur régional par intérim du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) a transmis à la MRC d'Argenteuil un avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT que l'avenant permet notamment le report de quatre ans de la date du début de la période de remboursement du prêt et apporte certains ajustements au contrat, qui sont requis à la suite de son transfert à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Boyer et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le préfet de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant au contrat de prêt avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en lien avec le Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- DÉVELOPPEMENT SOCIAL, CULTUREL, COMMUNAUTAIRE, HABITATION ET SAINES HABITUDES DE VIE

16-09-371

9.1- OCTROIS D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES DIFFÉRENTS FONDS DE LA MRC (CULTUREL, GENS ET SPORT/ACTIVITÉS PHYSIQUES)

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil dispose de différents fonds, notamment :

- Le Fonds de développement culturel (FDC), découlant de la Politique culturelle adoptée en août 2005;
- Le Fonds communautaire GENS, constitué en vertu d'une entente ratifiée en 2006 avec la compagnie Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS), aujourd'hui Waste management, qui exploite le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Lachute;
- Le Fonds pour le sport amateur et l'activité physique (FSAAP), dont les revenus proviennent des profits réalisés lors du Tournoi de golf des maires de la MRC d'Argenteuil qui avait lieu au mois d'août de chaque année, institué dans le cadre du virage santé entrepris par la MRC, en 2006;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ces Fonds, des demandes d'aide financière ont été reçues à la MRC d'Argenteuil, provenant d'individus ou d'organismes du milieu;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a étudié lesdites demandes lors d'une séance de travail tenue le 14 septembre 2016;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



Fonds de développement culturel :

- Troupe de Théâtre amateur d'Argenteuil, afin de défrayer une partie des coûts pour les quatre représentations de la pièce *Pour femmes seulement* qui se tiendront en octobre 2016;
- Comité culturel de l'Église Unie St-Andrews (Avoca), dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, afin de défrayer une partie des coûts liés aux activités prévues dans le cadre des Journées de la culture qui se tiendront les 1er et 2 octobre 2016;
- Ensemble vocal Hémiole, afin de défrayer une partie des coûts liés à l'organisation du concert de Noël 2016, à Lachute;
- Cercle de fermières de Lachute, afin de défrayer une partie des coûts liés à l'organisation d'activités dans le cadre des Journées de la culture, le dimanche 2 octobre 2016
- La Route des Arts, qui demande une confirmation d'engagement financier de la MRC pour 2017, afin de leur permettre de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral intitulé *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Festivals locaux*.

Fonds communautaire GENS

- Groupe relève pour personnes aphasiques /AVC Laurentides (point de service d'Argenteuil), à titre de soutien financier dans le cadre de leur souper-bénéfice qui se tiendra le 22 octobre 2016, au Club de golf Oasis, dans la ville de Brownsburg-Chatham;

Fonds pour le sport amateur et la promotion de l'activité physique sous toutes ses formes

- La Table Parole aux aînés d'Argenteuil, pour l'organisation de la 9e édition de la Journée 50+ Bouger +, qui se tiendra le 5 novembre, à Lachute, à la Polyvalente Lavigne et à l'école secondaire régionale Laurentian;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Harvey et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, dans le cadre du Fonds de développement culturel (poste budgétaire 02-702-10-499):

• Troupe de Théâtre amateur d'Argenteuil	1 000 \$
• Comité culturel - Église Avoca	300 \$
• Ensemble vocal Hémiole	300 \$
• Cercle de fermières de Lachute	150 \$

2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil accorde une aide financière à la Route des Arts, conditionnellement à l'acceptation de leur demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Festivals locaux* dans le cadre du Fonds de développement culturel (poste budgétaire 02-702-10-499), réparti de la manière suivante:

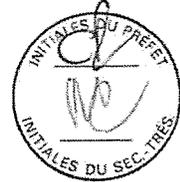
1 000 \$ en 2016

1 000 \$ en 2017

3. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, dans le cadre du Fonds communautaire GENS (poste 02-130-31-284):

• Groupe relève pour personnes aphasiques/AVC Laurentides	1 500 \$
---	----------

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



4. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, dans le cadre du Fonds pour le sport amateur et la promotion de l'activité physique sous toutes ses formes (poste 02-701-13-499):

- La Table Parole aux aînés d'Argenteuil 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : ÉMISSION D'UN DOCUMENT DE RÉFLEXION INTITULÉ «VERS UNE NOUVELLE APPROCHE D'INTERVENTION EN HABITATION»

Ce document est déposé au conseil de la MRC, séance tenance.

9.3- PROJET D'AGRICULTURE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL : ÉTAT DE SITUATION SUR LA DISTRIBUTION DES DENRÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Argenteuil, monsieur Marc Carrière, informe le conseil de la MRC que la seconde année de mise en culture de la terre agricole de la MRC, à des fins de sécurité alimentaire, fut couronnée de succès.

La production 2016 de fruits, de légumes et de fines herbes, en terme de tonnages, dépassera les treize (13) tonnes récoltées en 2015. Les volumes officiels au profit des banques alimentaires d'Argenteuil seront dévoilés par la MRC plus tard au cours de l'automne 2016.

9.4- DÉPÔT DU MÉMOIRE FINAL DE LA MRC D'ARGENTEUIL PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Ledit mémoire présenté par la MRC d'Argenteuil est déposé au conseil de la MRC, séance tenante.

9.5- PROGRAMMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE ET LANCEMENT DE LA PAGE FACEBOOK CULTURE ARGENTEUIL, DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2016

Les Journées de la culture se tiendront du 30 septembre au 2 octobre 2016. Une page Facebook Culture Argenteuil sera créée afin de permettre une visibilité sur les diverses activités en liens avec les Journées de la culture dans Argenteuil.

16-09-372

9.6- ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC D'ARGENTEUIL EN VUE DE LA PRÉPARATION D'UNE CINQUIÈME ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 août 2005, le conseil de la MRC d'Argenteuil procédait à l'adoption de la première Politique culturelle de la MRC d'Argenteuil, par le biais de la résolution numéro 05-08-218;

CONSIDÉRANT qu'en 2006, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et la MRC d'Argenteuil signaient une première entente de développement culturel d'une durée de trois ans, visant à assurer la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC, pour les années 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT qu'en 2010, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et la MRC d'Argenteuil signaient une deuxième entente de développement culturel, d'une durée de trois ans, visant à assurer la poursuite de la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC, pour les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

CONSIDÉRANT qu'en 2013, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC d'Argenteuil signaient une troisième entente de développement culturel, d'une durée de deux ans, visant à assurer la poursuite de la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC pour les années 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC d'Argenteuil signaient une quatrième entente de développement culturel, d'une durée d'un an, visant à assurer la poursuite de la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC pour les années 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les ententes de développement culturel constituent un levier précieux et un outil incontournable et indispensable pour la MRC d'Argenteuil afin de soutenir le développement culturel et la mise en valeur des arts, de la culture et du patrimoine sur son territoire, et ce, depuis 2006;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite signer une cinquième entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications qui s'échelonnerait de janvier 2017 à décembre 2017;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette cinquième entente de développement culturel, la MRC a l'intention de travailler de concert avec ses municipalités constituantes pour (1) la protection et la mise en valeur de son patrimoine (2) l'amélioration de l'accès à la culture (3) la promotion du livre et de la lecture auprès des enfants d'âge scolaire et pré-scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC s'engage à réserver une somme de 30 000 \$, à même ses prévisions budgétaires 2017, dans le cadre de cette nouvelle entente;

CONSIDÉRANT que, moyennant une injection de fonds de 30 000 \$ par la MRC d'Argenteuil pour 2017, dans le cadre de la cinquième entente de développement culturel, tout indique que le MCC contribuerait à son tour à la même hauteur, soit une somme de 30 000 \$, créant ainsi une enveloppe budgétaire totale de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC s'engage à réserver dans ses prévisions budgétaires 2017, une somme de 30 000 \$ en lien avec la ratification d'une nouvelle (cinquième) entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, pour l'année 2017;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil demande au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin, d'égaliser l'engagement financier de la MRC et d'accorder à la MRC une aide financière de 30 000 \$ pour la mise en œuvre en 2017 d'une cinquième entente de développement culturel;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



3. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de développement à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications
Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil
Monsieur Jean-François Laplante, conseiller en développement culturel, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, ministère de la Culture et des Communications

16-09-373

9.7- RÉSOLUTION D'INTENTION QUANT À UN ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC D'ARGENTEUIL EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL TRIENNALE (2017-2019) AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) POUR LA RÉGION DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) a mis sur pied un nouveau programme de partenariat territorial qui vise à soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistiques en collaboration avec les collectivités dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil est invitée à participer financièrement à ce programme d'appariement (c'est-à-dire que chaque dollar investi par la MRC est aussi investi par le CALQ), tout comme les autres MRC et villes de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le CALQ souhaite mettre sur pied une table des partenaires ainsi qu'un comité de suivi de l'entente;

CONSIDÉRANT que ce programme se décline en trois volets qui sont (1) le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, (2) le soutien aux organismes artistiques professionnels, et (3) le soutien à la mobilité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique culturelle, la MRC d'Argenteuil a notamment pour objectifs d'encourager et de soutenir les artistes professionnels ainsi que les organismes culturels du territoire, d'encourager et de soutenir l'accès à la culture pour tous les citoyens et de favoriser l'épanouissement de l'identité culturelle de la collectivité;

CONSIDÉRANT que des artistes et des écrivains professionnels, de même que des organismes artistiques professionnels pourraient bénéficier de ce soutien dans la MRC d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC s'engage à contribuer financièrement à l'entente de partenariat territorial du CALQ dans les Laurentides, en réservant une somme de 5 000 \$ par année, pour trois ans, conditionnellement à la disponibilité des crédits et en appariement avec le CALQ;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de partenariat territorial à intervenir avec le CALQ pour les années 2017, 2018 et 2019;
3. QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-702-30-499 (Support aux institutions culturelles);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



4. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise l'agente de développement culturel à siéger à la table des partenaires et au comité de suivi de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil
Madame Céline Lavallée, directrice, Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ)

16-09-374

9.8- MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE LA VILLE DE LACHUTE, DE MADAME ISABELLE LAROUCHE, AUTEURE JEUNESSE DES LAURENTIDES ET DES JEUNES DE 8 À 12 ANS, POUR LA CRÉATION DE L'ALBUM «LA RÉVOLTE DES POISSONS»

CONSIDÉRANT que les animateurs de camps de jour prennent différents moyens pour animer et développer la créativité des jeunes durant l'été;

CONSIDÉRANT que le camp de jour de la ville de Lachute a invité madame Isabelle Larouche, auteure de romans jeunesse et membre de l'Association des auteurs des Laurentides, à tenir un atelier, avec des jeunes dans le but de créer un album écrit et illustré par eux dans le cadre du projet *Histoires d'été*;

CONSIDÉRANT que des jeunes du camp de jour de la ville de Lachute, âgés de 8 à 12 ans, ont vécu une riche expérience littéraire guidée par leur imaginaire et inspirée par des attraits touristiques de la région, en créant l'album *La révolte des poissons*;

CONSIDÉRANT que les jeunes retirent une grande fierté d'avoir participé à la confection de l'album «La révolte des poissons»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Grondin, appuyé par monsieur le conseiller John Saywell et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC d'Argenteuil adopte une motion de félicitations à l'endroit de la Ville de Lachute, de madame Isabelle Larouche et du groupe de travail des camps de jour pour avoir réalisé cette activité ayant permis à des jeunes de 8 à 12 ans de créer le magnifique album illustré intitulé *La révolte des poissons*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute
Madame Isabelle Larouche, auteure jeunesse

10- INVITATIONS, COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS

10.1- CENTRAIDE LAURENTIDES : INVITATION AU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2016, LE 16 SEPTEMBRE 2016, DÈS 11:30

Les maires et partenaires sont invités au lancement de la campagne 2016 de Centraide Laurentides, le 16 septembre 2016.

10.2- DEUXIÈME GRANDE RENCONTRE DES ÉLUS MUNICIPAUX PRÉOCCUPÉS PAR LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE, LE 17 SEPTEMBRE 2016, À DRUMMONDVILLE

Point d'information.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



**10.3- PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES (PREL) :
INVITATION AUX ASSISES RÉGIONALES POUR LA PERSÉVÉRANCE LE 21 SEPTEMBRE
2016, DÈS 8:30, À LA PLACE DES CITOYENS, À SAINTE-ADÈLE**

Le coordonnateur du service des transports et du développement social, monsieur Billy Morin, assistera aux assises régionales pour la persévérance scolaire qui se tiendront le 21 septembre, à Sainte-Adèle.

**10.4- COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES :
INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 22 SEPTEMBRE 2016, À LA
GARE DE PIEDMONT**

Le directeur du service de développement économique de la MRC, monsieur Dany Brassard, assistera à l'Assemblée générale annuelle de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, qui se tiendra le 22 septembre 2016, à Piedmont.

**10.5- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL : INVITATION AU
COCKTAIL D'ÎNATOIRE QUI SE TIENDRA LE 23 SEPTEMBRE 2016, AU CLUB DE GOLF
DE LACHUTE, DE 17:00 À 20:00, AVEC COMME CONFÉRENCIER INVITÉ, MONSIEUR
NICOLAS DUVERNOIS, PRÉSIDENT FONDATEUR DE PUR VODKA**

Le préfet suppléant et maire de Lachute, de même que le directeur général et secrétaire trésorier et le directeur du service de développement économique de la MRC seront présents au cocktail d'înatore de la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil du 23 septembre prochain.

**10.6- SALON DES AÎNÉS D'ARGENTEUIL : INVITATION À PARTICIPER À UNE JOURNÉE
CONSACRÉE AUX SERVICES OFFERTS AUX AÎNÉS D'ARGENTEUIL, LE 24 SEPTEMBRE
2016, DE 9 H À 16 H, À LA POLYVALENTE LAVIGNE**

Le préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil invite les membres du conseil à participer et à promouvoir le Salon des aînés d'Argenteuil qui se tiendra le 24 septembre 2016, à la Polyvalente Lavigne. Plusieurs kiosques seront sur place afin de mettre en valeur les divers services offerts à la clientèle aînés. Quelques employés de la MRC seront sur place lors de cet événement : monsieur Billy Morin et Nathalie Albert pour le service de transport adapté et collectif, madame Lucie Lafleur et Jean-Sébastien Beauchamp pour le volet saines habitudes de vie.

**10.7- CLUB ÉQUESTRE D'ARGENTEUIL : INVITATION À PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE
D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA TRAVERSÉE D'ARGENTEUIL, LE 24 SEPTEMBRE
2016, 10H, AU PARC DE CARILLON**

Le préfet, le préfet suppléant, la mairesse de Brownsburg-Chatham, le maire de Saint-André-d'Argenteuil, le maire de Grenville-sur-la-Rouge de même que le directeur général et secrétaire-trésorier confirment leurs présences à la Cérémonie d'ouverture officielle du Club équestre d'Argenteuil qui se tiendra le 24 septembre 2016, au Parc de Carillon.

**10.8- CO-LAB : INVITATION AU DÉVOILEMENT DE LA PROGRAMMATION, LE 28
SEPTEMBRE 2016, DE 16:30 À 19:00, À LA VIEILLE GARE DE SAINT-JÉRÔME (COLAB:
OBJECTIF DE MISE EN VALEUR DE LA ROUTE VERTE ET DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT
TRAIN DU NORD)**

Le technicien en loisirs de la MRC d'Argenteuil, monsieur Jean-Sébastien Beauchamp, assistera au dévoilement de la programmation CO-LAB, le 28 septembre 2016, à la vieille gare de Saint-Jérôme. Rappelons que l'objectif de cet organisme porte sur la mise en valeur de la Route Verte et du Parc linéaire le P'tit train du nord.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



16-09-375

10.9- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : PARTICIPATION DU PRÉFET SUPPLÉANT DE LA MRC AU 75E CONGRÈS ANNUEL QUI SE TIENDRA DU 29 SEPTEMBRE 2016 AU 1ER OCTOBRE 2016, À QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2016, les membres du conseil de la MRC ont adopté la résolution numéro 16-06-268 afin d'autoriser le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la greffière à participer au Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra du 29 septembre 2016 au 1er octobre 2016, au Centre des congrès de Québec, sous le thème Les régions, *PHARES de notre avenir*;

CONSIDÉRANT qu'il est fort pertinent pour le préfet suppléant de participer au Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le préfet suppléant à participer aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités, qui auront lieu à Québec, du 29 septembre 2016 au 1er octobre 2016;
2. QUE les frais inhérents à ce congrès soient assumés par la MRC d'Argenteuil, notamment les frais d'inscription au coût de 720 \$ par participant, les frais de transport et de repas;
3. QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires 02-110-00-499 (colloque, congrès) et 02-110-00-310 (déplacements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10-COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DES LAURENTIDES (CSEESL) : INVITATION À PARTICIPER À LA TOURNÉE DES RÉGIONS DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE INTITULÉ «POUR UN AVENIR DURABLE DANS LES LAURENTIDES», LE 14 OCTOBRE 2016, AVEC MONSIEUR JEAN-MARTIN AUSSANT COMME INVITÉ D'HONNEUR

Le service de développement économique de la MRC d'Argenteuil sera présent, le 14 octobre 2016 à la Tournée des régions, du Chantier de l'économie sociale intitulé *Pour un avenir durable dans les Laurentides*, organisé par la Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides.

16-09-376

10.11-CONFÉRENCE VILLES INTELLIGENTES 3E ÉDITION: INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, À MONTRÉAL LE 20 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté son plan d'action 2013-2017, découlant de sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT que la participation du directeur du service de développement économique de la MRC à la 3e édition de la Conférence Villes intelligentes, qui se tiendra le 20 octobre 2016, à Montréal, se situe en droite ligne avec l'objectif 13 dudit plan d'action 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, soit *initié et soutenir le développement de l'économie numérique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



1. QUE la MRC d'Argenteuil autorise le directeur du service de développement économique, monsieur Dany Brassard à participer à la Conférence Villes intelligentes 3e édition qui aura lieu à Montréal, le 20 octobre 2016;
2. QUE les frais inhérents à cette conférence soient assumés par la MRC d'Argenteuil, notamment les frais d'inscription et de visites de 620 \$ (taxes en sus), et de transport;
3. QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires 02-621-00-499 (colloque, congrès), 02-621-10-454 (formation) et 02-621-00-310 (déplacements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-377

**10.12-ASSOCIATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF DU QUÉBEC INC. :
INSCRIPTION DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE
L'ADMINISTRATION DE LA MRC D'ARGENTEUIL AU 29E CONGRÈS ANNUEL, À
VICTORIAVILLE, LES 21 ET 22 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT que la formation du personnel figure à l'action 48 de la Planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil intitulée *Ensemble façonnons l'avenir*;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise la secrétaire administrative du service de l'administration de la MRC d'Argenteuil, madame Diane Monette, à participer au congrès annuel de l'Association du personnel de soutien administratif du Québec, qui aura lieu à Victoriaville, les 21 et 22 octobre 2016;
2. QUE les frais inhérents à ce congrès soient assumés par la MRC d'Argenteuil, notamment les frais d'inscription de 412 \$, (taxes en sus), d'hébergement et de transport;
3. QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires 02-130-00-499 (colloque, congrès), 02-130-10-454 (formation) et 02-130-00-310 (déplacements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-378

**10.13-8E ÉDITION DE LA CONFÉRENCE DES UTILISATEURS JMAP: PARTICIPATION DE
MESSIEURS FRÉDÉRIK JONES, ADMINISTRATEUR SIG ET ANALYSTE SÉNIOR, ET
STÉPHANE JOURDAIN, ADMINISTRATEUR RÉSEAU, À LA MAISON DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MONTRÉAL, LES 17 ET 18 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT que depuis 2013, le système de géomatique JMAP est implanté au sein de la MRC et des municipalités locales et compte à ce jour environ 125 utilisateurs;

CONSIDÉRANT que messieurs Frédéric Jones et Stéphane Jourdain sont les personnes ressources attitrées à l'entretien, la mise à jour et au développement de ce système;

CONSIDÉRANT que la formation rejoint en droite ligne l'action 48 du plan d'action de la Planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil intitulée *Ensemble, façonnons l'avenir, soit Soutenir la formation des employés*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise messieurs Frédéric Jones, administrateur SIG et analyste sénior, et Stéphane Jourdain, administrateur réseau, à participer à la 8^e édition de la Conférence des utilisateurs JMAP, qui aura lieu à Montréal, les 17 et 18 octobre 2016;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



2. QUE les frais inhérents à ce congrès soient assumés par la MRC d'Argenteuil, notamment les frais d'inscription de 750 \$ par personne, taxes incluses, d'hébergement et de transport;
3. QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires 02-131-00-499, 02-610-00-499 (colloque, congrès), 02-131-10-454, 02-610-00-454 (formation) et 02-130-00-310, 02-610-00-310 (déplacements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.14-GROUPE RELÈVE POUR PERSONNES APHASIQUES/AVC LAURENTIDES : INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE LE 22 OCTOBRE 2016, AU CLUB DE GOLF OASIS, À BROWNSBURG-CHATHAM

La MRC d'Argenteuil sera représentée au souper-bénéfice du Groupe relève pour personnes aphasiques/AVC Laurentides le 22 octobre prochain, par le préfet de la MRC et le maire de Mille-Isles notamment. Comme en fait foi la résolution 16-09-371, une contribution financière de 1 500 \$ a été accordée à cet organisme, pour son point de services dans Argenteuil.

10.15-CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES : INVITATION À LA JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES LAURENTIDES, LE 26 OCTOBRE 2016, À VAL-MORIN

Le préfet suppléant et maire de Lachute, le maire de Mille-Isles, le directeur général et secrétaire-trésorier de même que le coordonnateur aux transports et au développement social de la MRC d'Argenteuil seront présent à la *Journée du développement social des Laurentides*, organisé par le Conseil régional de développement social des Laurentides, qui se tiendra le 26 octobre 2016, à Val-Morin.

10.16-CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL ET COOPÉRATIVE MARCHÉ DÉCOUVERTE D'ARGENTEUIL : INVITATION À UN SOUPER GASTRONOMIQUE CONJOINT, LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016, AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE STE-ANASTASIE, À LACHUTE

Le directeur général et secrétaire-trésorier de même que l'agent agroalimentaire de la MRC d'Argenteuil assisteront au souper gastronomique conjoint du Marché Découverte d'Argenteuil et de la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil qui se tiendra le 19 novembre 2016, au sous-sol de l'église Ste-Anastasia, à Lachute.

11- ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET AFFAIRES MUNICIPALES

16-09-379

11.1- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AOÛT 2016 AU 8 SEPTEMBRE 2016

Proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil approuve la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période s'échelonnant du 1er août au 8 septembre 2016;

LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER	MONTANTS
ADAM MARILOU	355.83 \$
AU PIED DE LACHUTE	634.66 \$
AUBRY DOMINIQUE	642.61 \$
AUX CASSIS D'ARGENTEUIL	52.00 \$

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



AVANTAGE PLOMBERIE	173.80 \$
BASTIEN STEPHANIE	591.00 \$
BEAUCHAMP JEAN-SEBASTIEN	280.78 \$
BEAUCHAMP SEBASTIEN	236.72 \$
BELL CANADA	28 714.32 \$
BERGERON RENEE-CLAUDE	225.96 \$
BLAIN GUILLAUME	410.37 \$
BOUVRETTE SARAH SARAH	0.00 \$
BRUNETTE STEPHANE	294.40 \$
C3F TELECOM	27 231.84 \$
CANADIAN TIRE, LACHUTE	150.29 \$
CANTON DE GORE	1 020.95 \$
CANTON DE HARRINGTON	593.25 \$
CANTON DE WENTWORTH	382.20 \$
CARPELL SURFACES	1 149.75 \$
CARRA	1 159.36 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI D'ARGENTEUIL	2 000.00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE ET	5 000.00 \$
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER	461.90 \$
CONCIERGERIE GAUTHIER	941.64 \$
CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT	0.00 \$
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES	2 500.00 \$
CONSTANTINEAU LYNE	93.15 \$
CONSULTANTS MIRTEC INC	5 633.78 \$
CREVIER KATHERINE	15.04 \$
CROIX BLEUE MEDAVIE	7 138.37 \$
CSSS DE SAINT-JEROME - HOPITAL	10 112.36 \$
CYPREX TECHNOLOGIES	304.52 \$
CYR SYLVAIN	351.51 \$
DD CREATION	3 075.74 \$
DE LAGE LANDEN	881.25 \$
DECOR ST-DENIS	3 350.17 \$
DESROCHERS PASCALE	448.20 \$
DISTRIBUTION JACQUES DESCHATELETS	28.00 \$
DOCU-DEPOT	143.34 \$
DUMOUCHEL ELISABETH	75.56 \$
DUROCHER JULIE	579.34 \$
EROD GESTION CREATIVE	1 764.87 \$
EXTERMINATION TERREBONNE INC.	193.16 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	5 186.88 \$
FIXAIR	1 086.51 \$
FRANCOTYP-POSTALIA CANADA INC	114.98 \$
GAZ METRO	526.26 \$
GESTION J & B DIXON	160.91 \$
GRENIER GENEVIEVE	263.95 \$
GROUPECHO CANADA INC.	580.62 \$
HYDRO QUEBEC	6 917.02 \$
JAGUAR MEDIA INC	689.84 \$
JEAN-JACQUES CAMPEAU INC.	20 332.51 \$
JEANNE DIONNE ET 9128-0628 QUEBEC INC	12 000.00 \$
JOURDAIN STEPHANE	512.30 \$
JUTEAU RUEL INC.	666.64 \$
LA CROUTE ET FROMAGE	285.14 \$
LACHUTE TAXI INC.	16 912.01 \$
LAFLEUR LUCIE	484.72 \$
LE RESTO POP THERESE DE BLAINVILLE	526.00 \$
LEFEBVRE SONIA	2 244.00 \$
LEGAULT PATRICE	14.70 \$
LES AUTOBUS LLOYDS	966.76 \$
LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS	28 294.58 \$

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL

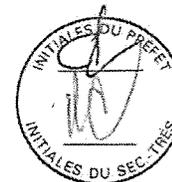


LES FERMES TARA INC.	2 299.50 \$
MAITRECLAIRAGE INC.	6 236.82 \$
MANCEAU MARILYN	2 468.46 \$
MARTEL CHRISTINE	3 626.31 \$
MEUNERIES MONDOU	35.63 \$
MICROAGE	3 752.28 \$
MODERIE SYLVAIN	1 665.00 \$
MODULIS.CA INC	1 781.03 \$
MORIN MARIE-EVE	0.00 \$
MUN. DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE	1 534.40 \$
MUNICIPALITE DE MILLE-ISLES	1 028.30 \$
MURILLOPHOTOS	340.00 \$
ORICARE INC.	640.00 \$
PALARDY JONATHAN	294.93 \$
PALME QUEBEC	504.74 \$
PANAVIDEO INC.	1 729.88 \$
PAPETERIE LE MEMO	657.83 \$
PATRICK MORIN INC	102.73 \$
PG SOLUTIONS	1 621.15 \$
PIGEON YVAN	488.80 \$
PREVOST FORTIN D'Aoust, AVOCATS	2 008.22 \$
PRODUCTIONS COUP DE COEUR	1 000.00 \$
PROMA	1 000.00 \$
PROXYMITE PRODUCTIONS	2 184.53 \$
RCI ENVIRONNEMENT	465.92 \$
REFRIGERATION LOCAS	142.69 \$
REPAS (REGROUP. PARTENAIRES ALIMENTAIRES ET SOLIDAIRES)	500.00 \$
RESEAU DU PATRIMOINE ANGLOPHONE DU QUEBEC	32.00 \$
RESERVE SCOUT TAMARACOUTA	2 000.00 \$
RIMQ	-172.46 \$
SERRURIER PARSON	86.23 \$
SERVICES DE PAIE DESJARDINS	335.63 \$
SICOLA	1 724.63 \$
SIMARD ROBERT	1 800.00 \$
SKI DE FOND QUEBEC	275.00 \$
SOGEP INC.	37 436.65 \$
SRAD COMMUNICATIONS INC.	137.97 \$
SYSTEMES ENERGIE TST INC.	9 198.00 \$
TAILLEFER ANDRÉ	170.00 \$
TELUS	957.62 \$
TOURISME BASSES-LAURENTIDES	10 000.00 \$
TRAITEUR ALAIN COUSINEAU	929.00 \$
VIDEOTRON (INTERNET)	677.20 \$
VIDEOTRON (TELEPHONE)	822.78 \$
VILLAGE DE GRENVILLE	4 577.15 \$
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM	40 370.66 \$
VISA DESJARDINS	4 533.67 \$
ZERO CELSIUS, DIVISION DE AGORA SPORT	2 771.55 \$
ZONE EMPLOI D'ANTOINE-LABELLE	5 625.00 \$
TOTAL DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER	370 555.75 \$
SALAIRES	MONTANTS
Salaires et DAS personnel août 2016 (PP16-17)	180 238.79 \$
Salaires et DAS élus août 2016	7 273.39 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À APPROUVER	558 067.93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



16-09-380

11.2- DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS DE LA MRC D'ARGENTEUIL AU 31 AOÛT 2016

L'état des résultats au 31 août 2016, préparé par la directrice du service des finances et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, est remis aux membres du conseil.

11.3- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 90-16 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART RELATIVE AU VERSEMENT D'UN MONTANT DE 130 000 \$ À DES PROPRIÉTAIRES AFFECTÉS PAR DES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU SANS NOM À MILLE-ISLES, À TITRE DE RÉPARATION DU PRÉJUDICE CAUSÉ PAR L'INTERVENTION DE LA MRC SUR LEUR PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT que les MRC ont compétence en matière de gestion des cours d'eau, en vertu des articles 103 et suivants de la Loi sur les Compétences municipales;

CONSIDÉRANT que l'article 107 de la Loi sur les Compétences municipales prévoit notamment que :

La municipalité régionale de comté est tenue à la remise en état des lieux et, le cas échéant, à la réparation du préjudice causé par son intervention.

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a effectué des travaux dans le cours d'eau sans nom dans la municipalité de Mille-Isles, afin de rétablir l'écoulement normal des eaux et que des travaux supplémentaires seront réalisés au cours de l'été ou de l'automne 2016;

CONSIDÉRANT que la nature et l'ampleur des travaux devant être réalisés dans le cours d'eau sans nom au niveau de la propriété du 64, chemin de Mille-Isles, font en sorte qu'une remise en état s'avère impossible;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 8 juin 2016, la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 16-06-251, afin d'autoriser le versement par la MRC d'Argenteuil, d'une compensation de 130 000 \$ aux propriétaires du 64, chemin de Mille-Isles, en vertu de l'article 107 de la Loi sur les Compétences municipales;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2016, la MRC a adopté la résolution numéro 16-07-322, afin de déterminer la répartition des coûts de compensation et de remise en état lors des interventions de la MRC en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que ladite résolution numéro 16-07-322 établit le principe suivant : les coûts de compensation et de remise en état relatifs aux travaux dans les cours d'eau, sont assumés à 100 % par la municipalité locale sur le territoire de laquelle les travaux sont réalisés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 205 et 205,1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer les quotes-parts et les modalités de remboursement pour chaque municipalité locale composant la MRC d'Argenteuil relativement à cette dépense;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été régulièrement donné, avec dispense de lecture, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil du 13 juillet 2016, par monsieur le conseiller Marcel Harvey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Harvey, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le règlement numéro 90-16 concernant l'établissement de la quote-part relative au versement d'un montant de 130 000 \$ à des propriétaires affectés par des travaux dans le cours d'eau Sans nom à Mille-Isles, à titre de réparation du préjudice causé par l'intervention de la MRC sur leur propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-09-381

11.4- EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIR

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mai 2016, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 16-05-233 afin d'approuver la nouvelle structure organisationnelle de la MRC d'Argenteuil, incluant notamment l'embauche d'un(e) technicien(ne) en loisir;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une offre d'emploi a été publiée sur les sites Internet des réseaux municipaux (RIMQ, RIMQ Emploi et Bulletin Québec municipal), d'Emploi-Québec, de la MRC d'Argenteuil, en plus d'une parution dans un journal local;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection fut formé, lequel était composé des personnes suivantes: messieurs Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Pelletier, directeur génie forestier et gestion de projets et Billy Morin, coordonnateur du service des transports et du développement social;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture du concours d'embauche, la MRC avait reçu 73 candidatures dont six (6) furent sélectionnées pour des entrevues;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des entrevues tenues le 25 août 2016, le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de monsieur Jean-Sébastien Beauchamp;

CONSIDÉRANT que monsieur Beauchamp détient un diplôme en technique d'intervention en loisir du CÉGEP de Saint-Jérôme et qu'il a complété un certificat en administration à l'Université du Québec en Outaouais;

CONSIDÉRANT que monsieur Beauchamp a déjà oeuvré au sein de l'équipe de la MRC d'Argenteuil lors des saisons estivales 2015 et 2016 à titre de chargé de projets, et que la MRC fut très satisfaite de sa prestation de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller John Saywell, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et **RÉSOLU** ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à l'embauche de monsieur Jean-Sébastien Beauchamp, à titre technicien en loisir, pour un poste régulier à temps plein;
2. QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Beauchamp soit fixée au 12 septembre 2016 ;
3. QUE monsieur Beauchamp agisse sous la supervision du Directeur génie forestier et gestion de projets, monsieur Éric Pelletier;
4. QUE l'embauche de monsieur Beauchamp soit assortie d'une période de probation de 90 jours se terminant le 12 décembre 2016 et qu'il aura droit à la gamme d'avantages sociaux présentement en vigueur à la MRC d'Argenteuil après cette date;
5. QUE la rémunération de monsieur Beauchamp soit établie à l'embauche selon l'échelon 3-2, catégorie «techniciens » de la politique salariale de la MRC;
6. QU'au terme de sa période de probation, les conditions suivantes s'appliqueront :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



- Participation au REER collectif de la MRC, à raison d'une contribution de 4 % de l'employeur et d'une contribution de 4 % de la part de l'employé,
 - Remboursement à l'employé d'une somme forfaitaire égale à 6 % de ses gains bruts réguliers, représentant la contribution de l'employeur au financement du programme d'assurances collectives,
 - Journées de maladie non utilisées monnayables, selon les conditions établies au manuel des employés;
7. QUE la semaine régulière de travail soit établie à 35 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi;
8. QUE dès son embauche, monsieur Beauchamp adhère obligatoirement au programme d'assurances collectives en vigueur à la MRC (assurance vie et assurance salaire);
9. QUE monsieur Beauchamp bénéficie de deux (2) semaines de vacances dès l'été 2017, lesquelles devront être autorisées selon le processus d'approbation des vacances en vigueur à la MRC;
10. Autres conditions de travail : Allocation mensuelle de 60\$ pour défrayer une partie du forfait et téléphone cellulaire personnel;
11. QUE les autres conditions de travail auxquelles est assujetti monsieur Beauchamp (politiques, procédures et autres pratiques courantes) sont précisées dans le Manuel de l'employé(e) en vigueur à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Jean-Sébastien Beauchamp

16-09-382

11.5- EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2016, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 16-05-233 afin d'approuver une restructuration organisationnelle de la MRC d'Argenteuil, incluant notamment l'embauche d'un(e) conseiller (ère) en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en mai et juin 2016, une offre d'emploi est parue sur les sites Internet de l'Ordre des urbanistes du Québec, de l'Association des aménagements du Québec, des réseaux municipaux (RIMQ, RIMQ Emploi et Bulletin Québec municipal), d'Emploi-Québec, de la page Facebook du Service de développement économique de la MRC et de la MRC d'Argenteuil, en plus d'une parution dans le Journal le Régional le 2 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection fut formé, lequel était composé des personnes suivantes: messieurs Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Morency, urbaniste et directeur du Service de l'aménagement du territoire et Frédérick Jones, administrateur SIG et analyste sénior;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture du concours d'embauche, la MRC avait reçu 57 candidatures dont sept furent sélectionnées pour des entrevues;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des entrevues tenues les 11 et 12 août 2016, le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de madame Josée Lapointe, urbaniste;

CONSIDÉRANT que madame Lapointe détient un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal, une attestation collégiale en graphisme du CÉGEP d'Ahuntsic et qu'elle étudie présentement à temps partiel pour obtenir un certificat en développement durable (à distance) de l'Université Laval;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que madame Lapointe détient une expérience de travail pertinente de sept années, notamment au sein d'une firme privée et qu'elle a également œuvré au sein d'une MRC localisée sur la rive nord de Montréal (stage professionnel estival);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Harvey et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à l'embauche de madame Josée Lapointe, urbaniste, à titre de conseillère en aménagement du territoire, pour un poste régulier à temps plein;
2. QUE la date d'entrée en fonction de madame Josée Lapointe soit fixée au 26 septembre 2016;
3. QUE madame Josée Lapointe agisse sous la supervision du directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Éric Morency, urbaniste;
4. QUE l'embauche de madame Lapointe soit assortie d'une période de probation de 90 jours se terminant le 26 décembre 2016 et qu'elle aura droit à la gamme d'avantages sociaux présentement en vigueur à la MRC d'Argenteuil après cette date;
5. QUE la rémunération de madame Lapointe soit établie à l'embauche selon l'échelon 4-6, catégorie « professionnels » de la politique salariale de la MRC;
6. QU'au terme de sa période de probation, les conditions suivantes s'appliqueront :
 - Participation au REER collectif de la MRC, à raison d'une contribution de 4 % de l'employeur et d'une contribution de 4 % de la part de l'employée,
 - Remboursement à l'employée d'une somme forfaitaire égale à 6 % de ses gains bruts réguliers, représentant la contribution de l'employeur au financement du programme d'assurances collectives,
 - Journées de maladie non utilisées monnayables, selon les conditions établies au manuel des employés;
7. QUE la semaine régulière de travail soit établie à 35 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi;
8. QUE dès son embauche, madame Lapointe adhère obligatoirement au programme d'assurances collectives en vigueur à la MRC (assurance vie et assurance salaire);
9. QUE madame Lapointe bénéficie de 3 semaines de vacances dès l'été 2017, lesquelles devront être autorisées selon le processus d'approbation des vacances en vigueur à la MRC;
10. Autres conditions de travail: coûts du téléphone cellulaire défrayé en partie par la MRC, et cotisations annuelles à l'Ordre des urbanistes du Québec et à l'Association des aménagistes régionaux du Québec, défrayées par la MRC;
11. QUE les autres conditions de travail auxquelles est assujettie madame Lapointe (politiques, procédures et autres pratiques courantes) sont précisées dans le Manuel de l'employé(e) en vigueur à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6- DÉMISSION DE MADAME LYNE CONSTANTINEAU À TITRE DE COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC

Dans une lettre transmise à la fin du mois d'août 2016, madame Lyne Constantineau annonce sa démission au poste de commissaire au développement économique de la MRC d'Argenteuil.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



16-09-383

11.7- AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT EN VUE DE L'EMBAUCHE D'UN(E) NOUVEAU(LE) COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT que madame Lyne Constantineau a remis sa démission à titre de commissaire au développement économique de la MRC, et que sa dernière journée de travail fut le 26 août 2016;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un(e) commissaire au développement économique répond à plusieurs objectifs du plan d'action découlant de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, notamment *Favoriser l'essor économique et l'innovation dans la MRC;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les démarches de recrutement pour combler le poste régulier de commissaire au sein du service de développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

11.8- AVIS DE MOTION EN VUE DE MODIFIER LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Avis de motion, avec dispense de lecture, est par la présente donné par le préfet suppléant, Carl Péloquin, qu'à une séance ultérieure du conseil, il y aura présentation pour adoption d'un règlement modifiant le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Argenteuil.

16-09-384

11.9- ARÉNAS SUPRALOCAUX - ADOPTION DES NOUVELLES TARIFICATIONS POUR LA SAISON 2016-2017

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 février 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 14-02-064, visant à autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à enclencher le processus d'appel d'offres public dans le but d'obtenir des soumissions en vue de l'attribution d'un contrat de gestion et d'opération des arénas Kevin-Lowe/Pierre-Pagé de Lachute et Gilles-Lupien de Brownsburg-Chatham par une entreprise privée;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2014, la MRC d'Argenteuil a ensuite adopté la résolution numéro 14-04-159, afin de procéder à l'approbation du cahier des charges et de la grille d'évaluation et de pondération, et de constituer le comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que ledit cahier des charges fait mention que la signature des protocoles d'entente et des contrats avec les différents utilisateurs des arénas (associations, ligues scolaires et ligues adultes), se fait entre les utilisateurs et la MRC;

CONSIDÉRANT que ces protocoles d'entente font mention notamment, des heures de glace utilisées et de l'horaire annuel, des tarifications et modalités de paiement, des droits d'accès aux bâtiments, etc.

CONSIDÉRANT qu'à cet égard, il y a lieu de fixer les tarifs de location des heures de glace en fonction des différents usagers;

CONSIDÉRANT que les tarifs des années antérieures ont toujours subi un pourcentage minimum d'augmentation d'année en année, notamment pour tenir compte de l'indice

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



des prix à la consommation (IPC), et que la MRC d'Argenteuil souhaite poursuivre dans cette même avenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Parent et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte la grille tarifaire suivante pour les différents usagers des arénas Kevin-Lowe/Pierre-Pagé, à Lachute et Gilles-Lupien, à Brownsburg-Chatham, pour la saison 2016-2017 :

Utilisateurs	Taux horaire 2015-2016 (à titre de comparaison)	Taux horaire 2015-2016
Association hockey mineur de Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant Junior A et AA)	23,00 \$	23,50 \$
Association hockey mineur de Lachute et Club de patinage artistique de Lachute - Volet perfectionnement	76,00 \$	77,00 \$
Écoles	30,00 \$	30,00 \$
Ligues adultes (non prime - jour de semaine)	134,00 \$	135,00 \$
Ligues adultes (prime - soir et fin de semaine)	162,00 \$	163,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Eric Turpin, président, Club de patinage artistique de Lachute
Madame Chantal Finlayson, présidente, Association de hockey mineur de Lachute
Monsieur Brian Gaves, gestionnaire des arénas Kevin-Lowe/Pierre-Pagé et Gilles-Lupien, SOGEP

AVIS DE MOTION

11.10-AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA MRC ET D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAUX ET LES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS LOCALES

Avis de motion, avec dispense de lecture, est par la présente donné par monsieur le conseiller Jacques Parent, qu'à une séance ultérieure du conseil, il y aura présentation pour adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC et d'un règlement concernant les taux et les quotes-parts qui seront facturés aux municipalités locales la MRC d'Argenteuil.

16-09-385

11.11-OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL À LA GARE HISTORIQUE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite aménager de nouveaux espaces de travail à la gare historique de Lachute, dont elle est propriétaire, sis au 540 rue Berry, à Lachute, à savoir : aménager trois bureaux fermés supplémentaires au sous-sol, côté ouest de la gare, afin d'y relocaliser les bureaux du service de transport adapté et collectif de la MRC et ainsi mieux répondre aux besoins des usagers de ce service, notamment la clientèle à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a demandé en juillet 2016 des soumissions sur invitation à deux entrepreneurs, à savoir :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



- Construction François Lalande inc. de Lachute,
- Les entreprises J.L.R. (1997) inc. de Lachute;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues se lisent comme suit :

- Construction François Lalande inc., 34 731.28 \$
- Les entreprises J.L.R. (1997) inc. 17 422.00 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont plus élevées que l'enveloppe budgétaire disponible pour ledit projet;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2016, une nouvelle soumission a été demandée à la compagnie Les entreprises J.L.R. (1997) inc., pour la réalisation d'un projet d'aménagement modifié, lequel comprend un volume de fenestration moins élevé;

CONSIDÉRANT que la compagnie Les entreprises J.L.R. (1997) inc. a présenté une soumission le 14 septembre 2016, pour un projet révisé au montant de 9 922 \$ (taxes, joints de gypse, peinture et poignées de porte en sus);

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde de 9 718.56 \$ au règlement d'emprunt numéro 70-10 pour les travaux de reconstruction et de restauration de la gare historique de Lachute en 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Grondin, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Harvey et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil accepte l'offre de services déposée par les entreprises J.L.R.(1997) inc., de Lachute, pour l'aménagement de trois bureaux fermés supplémentaires au sous-sol côté ouest de la gare historique de la MRC afin d'y relocaliser les bureaux de son service de transport adapté et collectif, le tout en conformité avec l'offre de services déposée le 14 septembre 2016, pour une somme de 9 922 \$ (taxes, joints de gypse, peinture et poignées de porte en sus);
2. QUE la compagnie Les entreprises J.L.R. (1997) inc. doit détenir une assurance responsabilité professionnelle et une assurance responsabilité civile, dont la limite, par réclamation, n'est pas inférieure à deux millions de dollars (2 000 000 \$). Elle devra maintenir ces assurances en vigueur pendant toute la durée du contrat et en fournir une attestation dans les 10 jours de l'attribution du contrat;
3. QUE lesdits travaux devront être exécutés au plus tard le 31 décembre 2016 ;
4. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 22-100-00-005 (Immo - Travaux aménagement gare - phase 3), et payée en grande partie par le solde du règlement d'emprunt numéro 70-10 au montant de 9 718.56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- DIVERS

13- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Question d'un citoyen au sujet de la nouvelle station d'essence en cours de construction à Gore, afin de savoir si le projet respecte la réglementation régionale applicable. Le directeur général et secrétaire-trésorier répond par l'affirmative.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL



16-09-386

14- CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Marcel Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Boyer et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 20 h 12.

Carl Pélouquin
Préfet suppléant

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-
trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ